

**COMMUNE DE MAXENT**  
**Ille-et-Vilaine**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

-----  
**Nombre de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**L'an deux mil vingt, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Henri DORANLO, Pascal COSTARD, Anne-Sophie BOHUON, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Emilie THAUNAY, Pierre-Ellin SILVESTRE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

Vote à main levée

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

1-Un devis de 230,00 € HT (tiers : JVS MAIRISTEM) a été signé pour la passerelle de dématérialisation entre le logiciel comptabilité et Megalis. Le coût comprend une redevance annuelle de 130,00 € HT et une prestation d'installation de 100,00 € HT.

-Un devis de 371,49 € HT (tiers : MERIEAU MENUISERIE) a été signé pour une réparation de porte extérieure située à l'école publique.

-Un devis de 490,00 € HT (tiers : Imprimerie PIERRE) a été signé pour l'impression des bulletins des délibérations (700 exemplaires).

--Un devis de 390,00 € HT (tiers : RP OUEST) a été signé pour la maintenance de la hotte cuisson de la cuisine (contrat de 3 ans).

-Un devis de 556,80 € HT (tiers : RICHARD'ELEC) a été signé pour des blocs secours à l'église.

-Un devis de 593,80 € HT (tiers : RICHARD'ELEC) a été signé pour des blocs secours et des blocs ambiances à la salle polyvalente.

-Un devis de 658,15 € HT (tiers : SELF SIGNAL) a été signé pour des compléments de panneaux de signalisation.

-Un devis de 1 039,40€ HT (tiers : RICHARD'ELEC) a été signé pour des blocs secours et des détecteurs mouvements à l'école publique.

-Un devis de 1 272,31 € HT (tiers : SARL EVEN) a été signé pour l'achat d'une tronçonneuse de marque STIHL.

Pour information : délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'encontre de la Communauté de communes de Brocéliande : déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées :

Par OFFICE du CARRE-NOTAIRE de RENNES:

-Parcelle AD n°399 (non bâti-25 450 ca), située le bourg.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2020 : à l'unanimité.**

## Sommaire

**2020-075 : Bar/Restaurant « le Rozell Breton » : demande exonération de loyer. Page 2**

**2020-076 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : choix bureaux d'études. Page 3**

**2020-077 : Salle polyvalente/Restaurant scolaire : mobilier : devis : autorisation signature. Page 4**

**2020-078 : Bâtiments communaux : contrat d'électricité : autorisation signature. Page 4**

**2020-079 : Budget communal 2020 : décision modificative n°1. Page 5**

**2020-080 : Vente de bois de chauffage : fixation du prix. Page 6**

**2020-081 : Fédération des groupements de défense contre les Organismes nuisibles (FGDON) : convention multi-services : autorisation de signature. Page 6**

**2020-082 : Dissolution du Syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer (SIGEP) : avis du conseil municipal sur les conditions financières et patrimoniales de la liquidation. Page 6**

**2020-83 : Dénomination du bâtiment servant de garderie municipale. Page 7**  
**Informations de Monsieur le Maire, des Adjoint(e)s et des Conseillers. Page 7**

### **2020-075 : Bar/Restaurant « le Rozell Breton » : demande exonération de loyer.**

Par courrier en date du 20 novembre dernier, Monsieur Sébastien Caradec, locataire-gérant du bar/restaurant « le Rozell Breton » a sollicité la commune afin d'obtenir une suspension de loyers pour faire face à la crise sanitaire « Covid 19 », et plus précisément pour la période du deuxième confinement. Le restaurant étant fermé depuis le 30 octobre, la date de réouverture est prévue au 20 janvier 2021 par le gouvernement.

Etant propriétaire du fonds de commerce, la commune a transmis un courrier aux propriétaires des murs, c'est-à-dire à la famille Salmon, pour leur demander une prise en charge des loyers pour les 3 derniers mois de l'année 2020.

En date du 30 novembre dernier, les enfants Salmon ont adressé leur réponse dont la conclusion est la suivante : « Ainsi, nous avons décidé de renoncer à un mois de loyer, soit le loyer de novembre 2020 ».

Le gouvernement français a mis en place des mesures de soutien pour les entreprises restant ouvertes mais impactées par le confinement, notamment un dispositif de fonds de solidarité basé sur le chiffre d'affaires. Il est de la responsabilité des commerçants de faire la demande afin de bénéficier de ces aides.

Il vous est proposé :

- soit d'exonérer en totalité les loyers du Rozell Breton pour ce deuxième confinement, pour 3 mois, et d'un montant de  $3 \times 700,00 \text{ €} = 2\ 100 \text{ € TTC}$  ce qui fait  $580,00 \text{ €} \times 3 = 1\ 740 \text{ € HT}$ .
- soit de fixer le loyer par mois à 450,00 € TTC, (375,00 € HT) pour la durée du deuxième confinement. La commune n'étant exonérée que d'un seul mois, elle reporte cette exonération sur le locataire-gérant pour 3 mois ( $700,00 \text{ €} / 3 = 233,00 \text{ €}$  arrondi à 250,00 €).
- soit de ne pas l'exonérer.

Monsieur Henri DORANLO demande à connaître la position de la Communauté de communes de Brocéliande pour les commerces communautaires et souligne que les loyers de la location gérance du bar restaurant ont été exonérés lors du 1<sup>er</sup> confinement.

Monsieur le Maire précise que l'exonération des loyers des commerces communautaires a été réalisée seulement sur le 1<sup>er</sup> confinement. Ce commerce n'est pas totalement fermé, il reste ouvert pour la vente à emporter, pour la Française des Jeux et pour la vente de journaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer le loyer par mois à 450,00 € TTC, (375,00 € HT) pour la durée du deuxième confinement. La commune n'étant exonérée que d'un seul mois, elle reporte cette exonération sur le locataire-gérant pour 3 mois (700,00 € / 3 = 233,00 € arrondi à 250,00 €).

## **2020-076 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : choix bureaux d'études.**

**Rapporteur : Franck DELALANDE**

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre des travaux de réhabilitation et réaménagement de la mairie, il est nécessaire de désigner :

- un bureau d'études pour la mission contrôle technique.
- un bureau d'études pour la mission SPS (sécurité et protection de la santé).
- un bureau d'études pour la mission amiante, plomb, parasitaire.

Différents cabinets ont été consultés. Les offres sont les suivantes :

### **Bureaux d'études pour la mission contrôle technique :**

<b>Bureaux d'études</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
APAVE	2 927,50 €	3 513,00 €
BTP CONSULTANT	3 250,00 €	3 900,00 €
DEKRA	2 360,00 €	2 832,00 €
QUALICONSULT	1 989,00 €	2 386,80 €
SOCOTEC	<i>N'a pas répondu</i>	

### **Bureaux d'études pour la mission SPS (sécurité et protection de la santé) :**

<b>Bureaux d'études</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
APAVE	1 915,00 €	2 298,00 €
DEKRA	1 600,00 €	1 920,00 €
QUALICONSULT	1 472,00 €	1 766,40 €

### **Bureau d'études pour la mission amiante, plomb, parasitaire :**

(devis basés sur 25 points de prélèvements)

<b>Bureaux d'études</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
APAVE	2 245,00 € (Rapport : 1 120,00 € P.U. point prélèvement amiante : 45,00 € P.U. point prélèvement parasitaire : 80,00 €)	2 694,00 €
Bretagne diagnostic	1 874,17 € (Rapport : 624,17 € P.U. point prélèvement : 50,00 €)	2 249,00 €
DEKRA	1 580,00 € (Rapport : 580,00 € P.U. point prélèvement : 40,00 €)	1 896,00 €
QUALICONSULT	2 120,00 € (Rapport : 870,00 € P.U. point prélèvement : 50,00 €)	2 544,00 €

Après présentation par Monsieur Franck DELALANDE, en charge du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis suivants :

- **Mission contrôle technique** : bureau d'études : QUALICONSULT pour un montant de 1 989,00 € HT (2 386,80 € TTC).
- **Mission sécurité et protection de la santé (SPS)** : QUALICONSULT pour un montant de 1 472,00 € HT (1 766,40 € TTC).
- **Mission amiante, plomb, parasitaire** : DEKRA pour un montant de 1 580,00 € HT (1 896,00 € TTC).

**2020-077 : Salle polyvalente/Restaurant scolaire : mobilier : devis : autorisation signature.**

**Rapporteur : Françoise FOUCAUD**

Vu la vétusté du mobilier (tables et chaises) de la salle polyvalente mutualisée avec le restaurant scolaire, une démarche a été faite auprès de fabricants.

Des rencontres avec les commerciaux ainsi que des visites de restaurant scolaire ont été organisées.

Deux fournisseurs ont été consultés :

-DPC (siège : BRESSUIRE -79)

-MAC (siège : TINTENIAC-35)

Madame Françoise FOUCAUD, en charge du dossier, présente l'analyse.

Les offres se basent sur une quantité de 150 chaises (108 chaises pour élémentaires et pour adultes, 42 chaises hautes pour les maternels) et de 20 tables pliantes. Le choix s'est fait sur du mobilier facilement déplaçable, solide et adaptable à toutes les situations.

Fournisseurs	Montant H.T. (Eco contributions comprises)	Montant T.T.C.	Observation
DPC (siège : BRESSUIRE-79)	15 612,10 €	18 734,52 €	Tables avec un plateau de 19 mm d'épaisseur
MAC (siège : TINTENIAC-35)	15 629,60 €	18 755,52 €	Tables avec un plateau de 24 mm d'épaisseur

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de MAC située à Tinténiaac pour un montant de 15 629,60 € HT (18 755,52 € TTC).

**2020-078 : Bâtiments communaux : contrat d'électricité : autorisation signature.**

La fin des contrats d'électricité aux tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 arrive à son terme.

La commune doit signer un nouveau contrat de fourniture d'électricité avec un fournisseur de son choix avant cette date.

Le service marchés publics de la Communauté de communes de Brocéliande a effectué une consultation pour le compte de la commune.

Il s'avère que l'offre de ENGIE est l'offre la plus intéressante financièrement.

Le coût des abonnements est 31% moins élevé que l'offre EDF. Les prix unitaires sont légèrement supérieurs mais très proches. La part abonnement représente environ 30% du coût de l'électricité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat d'électricité avec ENGIE pour les bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le marché est conclu pour une durée ferme de 36 mois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'électricité avec ENGIE pour les bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le marché est conclu pour une durée ferme de 36 mois.
- 

**2020-079 : Budget communal 2020 : décision modificative n°1.**

Les dépenses d'investissement imputées au compte 204 -subventions d'équipement versées- sont à amortir. Ils concernent des travaux terminés d'éclairage public et d'extension de réseau de distribution d'eau potable.

La somme de 58 565,56 € est à amortir sur une durée de 3 ans.

Des écritures d'ordre sont donc à régulariser.

De plus, un ajustement est également à prévoir à l'article 1641-dépenses -emprunts- section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'amortir sur 3 ans les travaux imputés au compte 204.
- De valider la décision modificative n°1 suivante pour le budget communal 2020.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses		Recettes	
6811-42-Dotation aux amortissements	+ 18 100,00 €	28041582-40-Bâtiments et installations	+ 15 980,00 €
23-Virement vers section d'investissement	-18 100,00 €	2804172-40-Bâtiments et installations	+ 2 120,00 €
		21-Virement de la section de fonctionnement	-18 100,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>
		Dépenses	
		1641-16-Emprunts	+ 2 000,00 €
		2051-20-Concessions et droits similaires	-1 000,00 €
		2041582-204-Subventions d'équipement versées	-1 000,00 €
		<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'amortir sur 3 ans les travaux imputés au compte 204.
- De valider la décision modificative n°1 suivante pour le budget communal 2020.

**2020-080 : Vente de bois de chauffage : fixation du prix.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Suite à la tempête d'octobre dernier, des arbres sont tombés à l'étang communal.

Monsieur le Maire propose qu'une vente de bois soit organisée auprès des habitants de la commune. Après renseignements pris auprès de professionnels, le bois à débiter est vendu entre 20,00 € et 25,00 € la stère.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer à 23,00 € la stère la vente de bois organisée auprès des habitants de la commune.

**2020-081 : Fédération des groupements de défense contre les Organismes nuisibles (FGDON) : convention multi-services : autorisation de signature.**

La commune de Maxent bénéficie des services de la Fédération des groupements de défense contre les Organismes nuisibles (FGDON 35) depuis plusieurs années.

La convention qui lie la FGDON 35 avec la commune arrive à son terme. Il est proposé une nouvelle convention pour la période 2021/2024.

Les différents services proposés sont notamment :

- accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique.
- accès gratuit aux diverses sessions de formation thématiques pour élus et agents municipaux.
- accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués.
- prêt de matériel de capture (ragondins, corneilles, pigeons...)
- accès au programme de lutte collective contre les chenilles processionnaires urticantes.
- accès aux actions préventives contre les dégâts de corneille noire pour agriculteurs et particuliers.
- accès au service de lutte contre le pigeon feral en milieu urbain.
- interventions d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux.

La participation est de 165,00 € par an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention multi-services avec le FGDON 35 pour la période 2021/2024.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention multi-services avec le FGDON 35 pour la période 2021/2024.

**2020-082 : Dissolution du Syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer (SIGEP) : avis du conseil municipal sur les conditions financières et patrimoniales de la liquidation.**

**Rapporteur : Sophie BLEJEAN**

Il a été mis fin aux compétences du SIGEP de Guer au 1<sup>er</sup> juillet 2020 par arrêté inter-préfectoral du 17 juillet 2020.

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020, il était acté la dissolution du Syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer (SIGEP) au 31 juillet 2020.

Actuellement, les services de la Préfecture du Morbihan élaborent l'arrêté définitif de dissolution qui fixera les conditions financières et patrimoniales de la liquidation du syndicat.

Cependant, pour finaliser l'arrêté portant dissolution du SIGEP de Guer, il est nécessaire que la commune ait délibéré sur les conditions financières et patrimoniales de la liquidation du syndicat.

Afin de compléter le dossier, Monsieur le Maire propose d'acter les conditions financières et patrimoniales de la liquidation du syndicat, du transfert direct et intégral sans compensation à la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté et sans partage de l'actif, du passif et de la trésorerie arrêtés définitivement au 30 juin 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal acte les conditions financières et patrimoniales de la liquidation du syndicat, du transfert direct et intégral sans compensation à la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté et sans partage de l'actif, du passif et de la trésorerie arrêtés définitivement au 30 juin 2020.

### **2020-83 : Dénomination du bâtiment servant de garderie municipale.**

**Rapporteur : Françoise FOUCAUD**

La municipalité souhaite donner un nom au bâtiment affecté à la garderie municipale. Afin que les enfants s'approprient véritablement ce nom, nous les avons sollicités pour faire des propositions.

Ils ont bien répondu à notre appel puisqu'une trentaine de noms nous ont été soumis.

La commission « Jeunesse », lors d'une de ses rencontres, en a retenu 6 : la boîte à goûter, les Maxikids, Max'enfants, Max'engarde, Minimaxou, les Korrigans.

Ce choix a été soumis une nouvelle fois au vote des enfants. 89 enfants ont participé à ce vote. Deux noms arrivent en tête :

Max'enfants : 27% des voix.

La boîte à goûter : 20% des voix.

Il appartient maintenant aux membres du conseil municipal d'exprimer le choix final.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De dénommer le bâtiment servant de garderie municipale : **Max'enfants.**

\*\*\*\*\*

### **Information de Monsieur le Maire :**

- SMICTOM : le comité syndical réunit le mardi 15 décembre 2020 a voté le budget primitif 2021 (votants : 103, pour : 69 voix, contre : 20 voix, abstention : 14). Depuis 2015, la redevance incitative n'a pas été modifiée. Ce budget prévoit une revalorisation de 12%. L'abonnement au service passe de 40 € à 52 €.  
La facturation pour un 80 litres avec 18 levées va être facturée 123,20 € (tarif actuel : 110,00 €) et pour un 120 litres avec 18 levées, 196 (tarif actuel : 175,00 €). La levée supplémentaire augmentera de plus de 35%. Les élus délégués de la commune de Maxent ont voté contre le budget primitif et contre l'augmentation de la redevance incitative.
- Réhabilitation et réaménagement de la mairie : réunion entre le bureau municipal et l'architecte EON le jeudi 17 décembre 2020.
- Rencontre pour la fin d'année entre les élus et le personnel communal le samedi 19 décembre 2020.

### **Information de Monsieur André DEMEESTERE :**

- Groupe de travail voirie-environnement : vu la situation sanitaire, 3 des 4 groupes n'ont pu se réunir.  
Le groupe agglomération a fait remonter aux élus leur compte-rendu. 37 demandes ont été transmises, des réponses pour 16 d'entre elles vont pouvoir être apportées à court terme. Le service technique effectuera les améliorations demandées.  
Les autres doivent être étudiées, elles rentrent plus dans un projet politique.

- Chemin des 3 lacs : une rencontre est prévue avec Jean-Claude GERVAIS, responsable technique à la CCB, afin de parcourir cet itinéraire de randonnée et identifier les travaux à effectuer. Le circuit de l'Emehec va être également concerné.
- Mobilité douce : travail sur un schéma de liaisons cyclables inter-bourgs. Circuits : Maxent-Plélan Le Grand / Maxent-Treffendel / Maxent-Saint-Thurial). Réflexion sur le mobilier urbain (choix emplacement d'un abri vélo, potences, signalétique)

#### **Information de Madame Sophie BLEJEAN :**

- Le 17 novembre dernier, séminaire liaisons cyclables inter-bourgs (liaisons trajets au quotidien, au plus court et limiter les risques) organisé par la Communauté de communes de Brocéliande. Le thème du mobilier urbain a été abordé par les différentes communes sur le type et sur l'harmonisation.
- PLUi : Vu la situation sanitaire, l'enquête publique du PLUi a été reportée. Un arrêté de reprise d'enquête publique a été transmis à la Préfecture lundi dernier. Ces nouvelles dates seront définitives, il n'y aura pas possibilité de reporter de nouveau. L'approbation du projet est toujours maintenue en juin 2021.  
Suite aux observations de l'Etat, le cabinet en charge du PLUi a travaillé sur un mémoire en réponses,  
notamment sur la densité des bourgs.

#### **Information de Monsieur Sébastien RAOULT :**

- Bulletin municipal : nouveau format pour « Le Petit Maxentais ». Distribution prochaine par les conseillers municipaux.

#### **Information de Monsieur Franck DELALANDE :**

- Logements communaux, 3 rue Ange Gouin : travaux d'électricité, plomberie du logement au 2<sup>ème</sup> étage terminés.
- Sous-Commission départementale sécurité ERP-IGH : avis défavorable du 8 décembre 2020 suite à la visite à la salle polyvalente/restaurant scolaire. Réserves à lever :  
Absence de formation du personnel communal sur les conduites à tenir en cas d'incendie et à l'utilisation des moyens d'extinction et d'alerte : formation prévue le mercredi 13 janvier 2021.  
Equipement d'alarme non conforme : intervention de l'électricien début janvier 2021. Il interviendra également pour la non-conformité du système d'alarme à l'église dans le local des cloches.

#### **Information de Monsieur Bernard HUBERT-GUGLIEMACCI :**

- Signature de la Charte du gallo : projet à l'étude.

#### **Information de Madame Audrey HIROU-ROBERT :**

- Volet mobilité : prise de compétence du volet « mobilité » et convention de partenariat entre la Région et la Communauté de Communes de Brocéliande afin de prendre en compte les réalités et priorités locales, répondre au mieux aux besoins spécifiques du territoire. Encourager les mobilités alternatives à la voiture, créer un schéma de liaisons cyclables inter-bourg, réflexions menées dans le cadre des déplacements vers Rennes Métropole.



- Volet gestion des Milieux Aquatiques et des compétences associées : constat : l'état des masses d'eau est fortement dégradé sur le territoire amont de la vilaine. Nouvelle organisation des syndicats des bassins de vilaine. Les EPCI concernés se sont prononcés favorablement à un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine) en 2 unités Est et Ouest. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau dans les années à venir.
- Service Public d'Assainissement Non Collectif : rapport de la SAUR sur le territoire de la Communauté de commune. Campagne de contrôle prévue en 2021 jusqu'à l'été.
- Futur établissement d'accueil de jeunes enfants à Bréal-Sous-Montfort : capacité d'accueil : 24 enfants.  
Validation de l'avant-projet définitif lors du dernier Conseil Communautaire. Ce projet est subventionné à hauteur de 18 % par la CAF, de 50 % entre le Département, la Région et l'Etat. La commune de Bréal Sous Montfort participe à hauteur de 5%.
- Salle de boxe : suite à l'ouverture des enveloppes d'offres, le montant des travaux est de 293 000,00 € HT. Le plan de financement prévoyait 80 000,00 € supplémentaire. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 27 % par la Région (Pays) et de 34 % par l'Etat (DSIL/DETR).